

# COMPRENDRE VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE



Voici comment la FSSBE de l'OSSTF/FEESO, le RAEO, la Manuvie et votre employeur appuient votre régime, pour vous-même, vos personnes à charge admissibles et vos collègues de l'OSSTF/FEESO.



## Le promoteur de votre régime : FSSBE de l'OSSTF/FEESO

Gère, gouverne et protège votre régime pour que votre assurance reste abordable, accessible et durable.

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO est responsable de la surveillance du régime, y compris la conception de ce dernier, l'admissibilité au régime et les activités des fournisseurs de services comme :

- **Le RAEO** (administrateur);
- **La Manuvie** (payeur de demandes de règlement/assureur pour l'assurance vie);
- **La Teachers Life** (assureur de l'assurance MMA);
- **CUBIC Health** (processus d'autorisation préalable de médicaments spécialisés FACET).

Remarque : Votre FSSBE de l'OSSTF/FEESO est différente et distincte de votre syndicat.

### Rôle concernant vos primes :

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO surveille l'ensemble des dépenses pour faire en sorte qu'elles ne dépassent pas le financement disponible (c.-à-d. le financement par ETP établi dans la convention collective négociée par l'OSSTF/FEESO, l'ACSPQ et le ministère de l'Éducation) et les cotisations versées par les membres pour l'assurance. Pour assurer la viabilité du régime, la FSSBE de l'OSSTF/FEESO peut avoir à apporter des changements à la conception ou à l'administration du régime, et/ou à augmenter les primes payées par les membres.

## Au nom de la FSSBE de l'OSSTF/FEESO, ces fournisseurs de service sont responsables des activités suivantes :



## Le gestionnaire de votre régime : RAEO

Administre le régime et établit vos feuillets d'impôts, le cas échéant.

Le RAEO recueille et traite les données sur les membres du régime qui lui sont remis par votre conseil scolaire/employeur pour lancer le processus d'inscription et gérer vos garanties d'assurance maladie, dentaire, vie et MMA, selon votre admissibilité.

Le RAEO répond à vos questions sur l'inscription au régime, l'admissibilité, les garanties, les primes, l'assurance vie, l'assurance MMA et les demandes de règlement d'assurance maladie et dentaire.

### Rôle concernant vos primes :

Votre conseil scolaire/employeur verse le financement par ETP au RAEO.

Le RAEO perçoit aussi des paiements de votre part pour la FSSBE de l'OSSTF/FEESO (c.-à-d. toute part du membre ou contribution/prime du membre pour vos garanties comme l'assurance vie facultative, contribution du membre aux primes d'assurance maladie et/ou dentaire, les frais d'assurance pour les membres qui sont en congé).

Le RAEO envoie les contributions de membres et le financement par ETP requis à la Manuvie au nom de la FSSBE pour couvrir le coût de vos garanties.

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO paie des frais d'administration au RAEO pour la prestation de ces services.



## Votre payeur de demandes de règlement : Manuvie

Souscrit l'assurance vie et traite et rembourse les demandes de règlement d'assurance maladie, dentaire et vie, conformément aux dispositions du régime établi par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO.

La Manuvie traite et rembourse les demandes de règlement admissibles présentées par vous ou vos fournisseurs de services.

(Teachers Life est l'assureur pour l'assurance MMA.)

### Rôle concernant vos primes :

La Manuvie utilise les contributions de membres et le financement par ETP requis pour couvrir les coûts de remboursement de vos demandes de règlement.

La FSSBE de l'OSSTF/FEESO paie des frais d'administration à la Manuvie pour la prestation de ces services.

Par exemple, si la Manuvie rembourse 100 \$ à un membre du régime pour une demande de règlement admissible d'assurance maladie ou dentaire, la FSSBE de l'OSSTF/FEESO rembourse 102,20 \$ à la Manuvie.



## Votre employeur : Conseil scolaire/administration scolaire/autre

Administration de votre situation d'emploi et de vos renseignements personnels.

Votre employeur est chargé de déclarer régulièrement votre situation d'emploi et vos données démographiques au RAEO, y compris votre :

- Nom;
- Votre date de naissance;
- Adresse postale;
- Téléphone;
- Situation d'emploi et/ou de congé;
- Équivalent temps plein (ETP);
- Adresse électronique au conseil scolaire.

Si votre nom, votre adresse postale ou votre numéro de téléphone change, il est important d'en aviser votre employeur. Vous veillez ainsi à ce que votre employeur déclare les renseignements les plus à jour au RAEO.

### Rôle concernant vos primes :

Avec l'information fournie par votre employeur et conformément aux règles établies par la FSSBE de l'OSSTF/FEESO, le RAEO peut déterminer votre admissibilité, traiter votre inscription et calculer toute contribution/prime du membre que vous devez payer.



**Vous avez des questions?** Nous sommes là pour vous aider. Communiquez avec les Services d'assurance du RAEO au 1 866 783-6847.